

# Simplifiez- vous le tri

(GUIDE  
DU TRI)



Vos équipements



Bouteilles et flacons  
en plastique



Boîtes métalliques, briques,  
suremballages en cartons



Journaux,  
magazines



Bouteilles, bocaux,  
pots en verre



Les autres déchets



# Vos équipements

## A chaque couleur ses emballages

### Bouteilles et flacons en plastique. Emballages en métal ou en carton.

● Les bacs ou sacs jaunes sont destinés à recueillir les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes métalliques, les suremballages en carton et cartonnets ainsi que les journaux et magazines.



### Verre

▲ Des points d'apport volontaire sont mis à votre disposition dans votre quartier.

### Ordures ménagères

● Vos ordures ménagères et emballages souillés doivent être jetés dans votre poubelle habituelle.

▲ Un doute ? Jetez l'emballage avec les ordures ménagères.

# Plastique :

seuls les bouteilles  
et les flacons  
se recyclent



Bouteilles d'eau,  
de jus de fruit, de soda,  
de lait, de soupe, d'huile, etc...



Flacons de  
produits ménagers



Cubiteiners



Flacons de  
produits d'hygiène



**Non recyclé** > À jeter dans votre poubelle habituelle



Sac plastique



Suremballage



Gobelet



Pots de produits  
laitiers



Un doute ? Jetez avec les ordures ménagères

Bouteilles et flacons  
en plastique

# Les boîtes métalliques, les briques alimentaires et les suremballages en cartons, bien vidés de leur contenu, se recyclent



Boîtes et suremballages  
en carton



Briques alimentaires



Bidons de sirop, aérosols,  
canettes, boîtes de conserve,  
barquettes en aluminium



**Non recyclé** > À jeter dans votre poubelle habituelle



Carton souillé



Conserves  
mal vidées



Couche



Barquettes  
polystyrène



Un doute ? Jetez avec les ordures ménagères

Boîtes métalliques, briques,  
suremballages en cartons

# Les journaux, les magazines et les prospectus se recyclent



Magazines, catalogues  
et annuaires



Journaux



Prospectus



**Non recyclé** > À jeter dans votre poubelle habituelle



Papiers broyés  
froissés, déchirés



Film plastique



Un doute ? Jetez avec les ordures ménagères

# Les emballages en verre, bien vidés, se recyclent



Bouteilles et flacons



Pots et bocaux



**Non recyclé** > À jeter dans votre poubelle habituelle



Pots en terre



Vaisselle



Ampoules



Un doute ? Jetez avec les ordures ménagères



Bouteilles, bocaux,  
pots en verre

*Le saviez-vous ?* 3 000 bouteilles en verre triées = 3 000 nouvelles bouteilles en verre = 0,5 m<sup>3</sup> d'eau économisés - *Le saviez-vous ?* 3 000 bouteilles en verre triées = 3 000 nouvelles

# Pour vos autres déchets

## Les déchets toxiques

(lampes, batteries, huiles usagées : vidange ou friture)



→ Ils sont à déposer dans une des six déchetteries du territoire

## Les encombrants

(matelas, sommier, canapé,...)



→ Ils sont à déposer dans une des six déchetteries du territoire

## Les déchets verts

(végétaux, gazon, feuilles, branches d'arbres...)



→ Ils sont à déposer dans une des six déchetteries du territoire

→ Si vous disposez de la collecte des déchets verts en porte à porte sur votre commune pour de petites quantités, utilisez les sacs papier mis en vente chez les commerçants (liste sur le site internet ou sur demande au service déchets de l'Agglomération Royan Atlantique)

**Les déchets électriques et électroniques**  
(électroménager, téléviseur, portable, ordinateur, ...)

→ Ils sont à déposer dans une des six déchetteries du territoire



## Les piles

→ Elles sont à déposer :

- dans une des six déchetteries du territoire ;
- sur certaines communes, dans les points de collecte rouge «Piles usagées» ;
- chez de nombreux commerçants.



## Les médicaments

(emballages, médicaments périmés)

→ Ne les jetez surtout pas !

Adressez-vous à votre pharmacien.



# Le saviez-vous ?



## ■ Pourquoi ne recycle-t-on pas les sacs et les suremballages en plastique ?

Les sacs et suremballages sont fabriqués avec des plastiques trop fins, qu'il vaut mieux incinérer pour en récupérer l'énergie.

## ■ Que faire des cartons volumineux ?

Les cartons volumineux (type emballage de meuble) doivent être amenés à la déchetterie. Ils ne doivent pas être placés dans les bacs de tri.

## ■ Faut-il laver les emballages à recycler ?

Non. Il suffit de bien les vider ou les racler pour qu'ils ne salissent pas les autres emballages. N'oubliez pas : l'eau douce est une ressource épuisable.



## ■ Que signifie le point vert Eco-Emballages ?

Ce signe indique que l'industriel qui a fabriqué le produit participe financièrement à la valorisation, donc au recyclage des emballages ménagers. Il ne signifie pas que l'emballage qui le porte est recyclable.

## ■ Que se passe-t-il si je me trompe de bac ?

C'est tout le contenu du bac qui est pollué par les déchets non recyclables. Le collecteur est alors autorisé à refuser le contenu du bac.

## ■ Est-ce utile d'écraser les bouteilles avant de les jeter ?

Oui : vous réduirez ainsi leur volume et faciliterez leur collecte et leur recyclage. Mais, attention : écrasez-les à plat (sur une table, par exemple) et rebouchez-les pour qu'elles ne se regonflent pas.



Ecrasez votre bouteille (débouchée) à plat.



Rebouchez-la. Vous pouvez la déposer dans un bac jaune.

## Un doute ? Une question ?

**Vous pouvez nous contacter  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h  
(pas d'accueil téléphonique le jeudi matin)**

**05 46 39 64 64**

